

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 24 février 2023

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – COUROUSSE Stéphanie – PASQUEREAU Sylvie – BRISSIER Régis - GARDAN Nadine

Absents excusés : BEAUDUCEL Cécile - ALBARET Coralie - FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent

Secrétaire de séance : BRISSIER Régis

Ordre du jour :

- Subventions 2023
- Rénovation des vestiaires de football : Devis pour étude
- Chantier international
- Local technique : Point sur l'avancement des travaux
- Date des prochains conseils municipaux

Ajout à l'ordre du jour :

- Local technique : Avenant n°1 lot 12 Plomberie / Sanitaires
- Avenant à la convention de restauration du 01/09/2021
- Programme de marquage sur voirie 2023

1 : Subventions 2023

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2023 :

| | |
|---|---------|
| ▪ Club de la Gaieté | 220 € |
| ▪ Association sportive – Foot – Volley | 2 900 € |
| ▪ Association familiales CSF Marpiré | 3 200 € |
| ▪ A.C.C.A chasse | 750 € |
| ▪ Anciens Combattants | 200 € |
| ▪ IFACOM LA FERRIERE | 45 € |
| ▪ Lycée Jean-Baptiste LE TAILLANDIER (2x 45€) | 90 € |
| ▪ Prévention routière | 46 € |
| ▪ FNATH Vitré (accidentés du travail) | 46 € |
| ▪ A.D.M.R Vitré | 265 € |
| ▪ A.D.M.R. Châteaubourg (1022x1€) | 1 022 € |
| ▪ APEL | 440 € |
| ▪ EPISOL | 110 € |
| ▪ CLIC des Portes de Bretagne | 100 € |

| | |
|--|--------------------|
| ▪ Donneurs de sang | 46 € |
| ▪ Association Quatre Vaux Les Mouettes | 45 € |
| ▪ AFSEP | 46 € |
| | ----- |
| <u>TOTAL</u> | 9 571 euros |

2 : Rénovation des vestiaires de football : Devis pour étude

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour une étude de faisabilité concernant la rénovation des vestiaires de football.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De choisir le cabinet "SCP GESLAND ET HAMELOT Architectes" domicilié 15, rue du Général Leclerc à Argentré du Plessis (35370) pour un montant de 1 920€ HT.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

3 : Chantier international de bénévoles

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune s'est portée candidate pour recevoir en 2023 le chantier international de bénévoles dans le cadre de la rénovation de l'ancienne église Saint-Pierre (local de l'EPI).

Date du chantier : 10/07 au 28/07.

4 : Local technique : Point sur l'avancement des travaux

Madame le Maire fait un point sur l'avancement des travaux.

La partie atelier en extension est considérée réceptionnée pour les lots Gros Œuvre, Charpente et Couverture de manière à permettre la prise de possession des lieux par la mairie.

5 : Dates des prochains conseils municipaux

Les 2 prochains conseils municipaux sont fixés au Jeudi 30 mars 2023 à 20h et au Vendredi 12 mai 2023 à 20h30.

6 : Local technique : Avenant n°1 lot 12 Plomberie / Sanitaires

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant en moins-value de la société « GENEVÉ » d'un montant de 541.83€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n°1 au lot n°12 (Plomberie / Sanitaires) en moins-value d'un montant de 541.83€ HT.

Montant du marché initial : 7 924.39€ HT
Avenant n°1 - montant : - 541.83€ HT
Nouveau montant du marché : 7 382.56€ HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

7 : Avenant à la convention de restauration du 01/09/2021

Madame le Maire donne lecture d'un avenant proposé par CONVIVIO augmentant les tarifs de 0.10€ HT par repas, à compter du 01/01/2023, pour faire face à l'inflation.

A compter du 01/01/2023, les nouveaux tarifs seront les suivants :

Déjeuner adulte : 2.8634€ HT soit 3.0209€ TTC
Déjeuner maternelle : 2.3629€ HT soit 2.4929€ TTC
Déjeuner primaire : 2.5923€ HT soit 2.7349€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord concernant l'avenant proposé par CONVIVIO et autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

8 : Programme de marquage sur voirie 2023

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour du marquage sur voirie pour l'année 2023 auprès de deux entreprises spécialisées.
Il a été convenu une demande d'information complémentaire sur ces devis, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.